



Délibération
Du Comité Syndical
Du 17 février 2026

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC le 19/02/2026

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 18/02/2026

Id S2low : 062-256204033-20260217-A3_17_02_2026-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET

A3 : Modification statutaire

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

En application de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), la Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO) a, par délibération du 03 juin 2021, pris la décision d'exercer la compétence « mobilité » à compter du 1er juillet 2021 se substituant ainsi à la commune de Guînes.

En conséquence, il convient de modifier l'article 1 des statuts du SITAC comme suit :

« En application des dispositions des articles L. 5212-1 et suivants et L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un syndicat mixte regroupant les collectivités territoriales suivantes :

- **La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES ET MERS**
- **La COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE en représentation substitution de la commune de GUINES »**

Par ailleurs, l'article 6.1 des statuts détermine la composition de l'assemblée délibérante en fixant le nombre de sièges de représentants des deux EPCI membres du SITAC par strate de population.

Compte tenu des derniers recensements de population et dans le but de maintenir la représentativité actuelle, il convient de modifier l'article 6.1 comme suit :

« Le Syndicat Mixte sus désigné est administré par un Comité composé de Délégués élus par ses membres. Compte tenu du ressort territorial actuel, la représentation des membres du Comité est ainsi assurée de la façon suivante :

La Communauté d'Agglomération du Calais (Grand Calais Terres et Mers) :

Les représentants de la Communauté d'agglomération du Calais se décomposent de la façon suivante :

- Commune de l'agglomération ayant + 65 000 habitants : 11 sièges**
- Commune de l'agglomération ayant + 10 000 habitants : 3 sièges**
- Commune de l'agglomération ayant + 2 000 habitants : 2 sièges**
- Commune de l'agglomération ayant – 2 000 habitants : 1 siège**

Les mêmes critères de représentativité s'appliquent à la commune de Guînes.

La population de référence est la population INSEE Municipale connue au 01 janvier de l'année de renouvellement des conseils.

Chaque membre dispose de la faculté de désignation d'autant de délégués suppléants que de délégués titulaires sans que ce nombre puisse être inférieur à deux. »

Le Comité :

✓ **APPROUVE** la modification des statuts du SITAC.

Les nouveaux statuts révisés seront transmis :

- Pour délibération à la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers et à la Communauté de Communes Pays d'Opale qui disposent de trois mois à réception de la notification de présente délibération pour l'approuver, cette approbation étant réputée acquise en l'absence de décision dans les délais.

- Pour décision par arrêté modificatif à Madame le Sous-Préfète de l'arrondissement de Calais.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-six, le mardi dix-sept février, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mercredi onze février.

Présents :

Titulaires :

Madame Patricia BASSET
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Madame Marie-Paule CAMPION
Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Dominique DARRE
Monsieur Daniel DIWUY
Monsieur Henri WAROCZYK

Excusés :

Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Adeline DECLERCQ
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, pouvoir à Fabrice MARTIN
Monsieur Jean-Michel DORET
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Sébastien CASTELLE
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Yves SANDRAS

Absents :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT